

HONORAIRES DE TRANSACTION À LA CHARGE DES VENDEURS APPLICABLES A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2022

Honoraires appliqués sur le montant du prix de vente affiché

Appartement – Maison dont Prix de vente < 100 000 €

Appartement – Maison dont Prix de vente > 100 000 €

Garage, Cave, Parking vendu seul

Locaux commerciaux, Terrains

*Frais de constitution d'un rapport d'évaluation d'un bien hors zone
couverte par les agences Square Habitat facturé 216 euros TTC
(remboursé si vente réalisée par Square Habitat).*

8 000€ TTC

6 % TTC

10 % TTC (mini 3 000 €)

10 % TTC (mini 6 000 €)